

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 55/1964 (1964)

**Artikel:** Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne  
**Autor:** Mottaz, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-115188>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DEUXIÈME PARTIE

### Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne

Diverses raisons, dont en particulier les obligations inhabituelles que l'Exposition a fait peser sur les épaules des conseillers d'Etat, et notamment du président M. P. Oguey, ont retardé jusqu'au 21 octobre la conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne qui se tient d'ordinaire au printemps. Le Valais avait cédé son tour au canton de Fribourg, de sorte que c'est dans la belle salle du Sénat de l'Université de Fribourg, tendue de ses magnifiques tapisseries, que M. José Python a pu souhaiter la bienvenue à ses hôtes. Après avoir remercié M. Python de son hospitalité et avoir dit à quel point ses collègues avaient été affectés de l'accident dont il avait été victime, et se réjouissaient de le voir rétabli, M. Pierre Oguey, président, put saluer ses collègues, excuser M. Plinio Cioccaro, empêché, souhaiter la bienvenue à M. Eugène Egger, directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, qui assistait pour la première fois à la conférence.

#### Etudes pédagogiques

C'est, on le sait, la conférence des directeurs de l'Instruction publique de Suisse romande qui sert, en quelque sorte, de conseil d'administration de l'Annuaire *Etudes pédagogiques*. Aussi le premier point à son ordre du jour était-il le rapport du rédacteur de l'Annuaire.

Il ressort de ce rapport que, si les efforts conjugués du rédacteur et de l'administrateur ont obtenu que l'Annuaire fût imprimé et distribué aux membres du comité de rédaction à la fin de février, progrès considérable sur le retard excessif de l'an dernier, en revanche, pour des raisons mal expliquées, où les difficultés de main-d'œuvre et les travaux exceptionnels imposés par l'Exposition nationale aux artisans de toute sorte ont joué un rôle prépondérant, ce n'est qu'au début de l'été qu'il a été diffusé dans les cantons. L'administrateur s'est engagé à prévenir une récurrence de cette situation désagréable, car il est fâcheux que les auteurs, collaborateurs, chroniqueurs et le rédacteur s'astreignent à observer des délais rigoureux pour que le résultat de leur ponctualité soit compromis par les retards de la distribution.

On constate que le *sommaire*, à quelques nuances près, est conforme aux décisions que le comité de rédaction avait proposées à l'agrément de la Conférence et qu'elle avait entérinées. On constate surtout que la

proportion entre les articles de fond et les chroniques continue à s'améliorer, puisque, sur un total de 148 pages, 86 sont dévolues aux articles principaux, alors que l'an dernier le rapport était de 84 sur 148 et en 1961 de 72 sur 144.

Le budget tenait compte, mais prudemment, d'une demande d'augmentation de la subvention fédérale qui avait été présentée, étant donné que cette subvention n'avait pas été augmentée depuis plus de vingt-cinq années; il avait été établi sur l'hypothèse que l'augmentation serait de la moitié de celle qui avait été demandée. C'était trop optimiste d'un millier de francs, de sorte qu'en dépit du fait qu'on ait renoncé aux hors-texte, les *comptes* de l'édition 1963 accusent un déficit de 586 fr. 40, qui porte à 390 fr. 30 le solde débiteur du compte *Etudes pédagogiques* auprès de la maison Payot, alors que l'institution n'a pas de fonds de réserve.

Aux dépenses, les frais d'établissement et d'administration, 7739 fr. 95, s'ajoutant aux frais de rédaction et de collaboration, 4225 fr. 70, font un total de 11 965 fr. 65 tandis qu'aux recettes figurent essentiellement la subvention de la Confédération, par 5000 fr., les achats des cantons par 6118 fr. plus 261 fr. 25 de vente au numéro; au total 11 379 fr. 25.

Le *budget* pour l'édition de 1964 prévoit un total de dépenses de 12 158 fr. 50 pour un total de recettes de 11 318 fr., ce qui ferait un déficit de 840 fr. 50, bien que les auteurs et collaborateurs soient rémunérés plus chichement que ne le souhaite le comité de rédaction. Pour équilibrer ce budget, dont le déficit porterait à 1200 fr. le solde débiteur, la décision proposée par le comité de rédaction est entérinée par la Conférence: que chacun des cantons augmente de 20 % le nombre des exemplaires qui lui sont livrés chaque année; ce qui n'empêche pas qu'on renouvelle les démarches auprès de la Confédération pour que sa subvention soit adaptée aux circonstances: à l'augmentation des frais d'établissement et des prestations des cantons; cela permettrait, entre autres possibilités, de ne pas renoncer aux hors-texte dont le principe avait été admis récemment.

Quant au *sommaire* pour l'Annuaire de 1964, l'opportunité d'une certaine diversité des matières et d'une représentation de tous les cantons romands a été rappelée, aussi l'on s'est efforcé d'en tenir compte dans le présent numéro.

Le rapport du rédacteur, les comptes, le budget, les décisions proposées sont acceptés à l'unanimité et le rédacteur est remercié de son activité et de son rapport.

### Glossaire des patois romands

C'est M. Gaston Clottu, conseiller d'Etat de Neuchâtel, qui préside la Conférence, fonctionnant comme commission administrative du *Glossaire des patois romands*.

Le rédacteur en chef, M. Ernest Schulé, rappelle que, depuis la dernière séance, deux fascicules ont paru, le numéro 41 et le numéro 42, que le numéro 43 est à l'impression. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1963, le *Glossaire* compte quatre postes complets de collaborateurs et 4/5 de poste. Quant à son rayonnement, trois rédacteurs ont présenté au congrès d'Avignon les



communications qu'ils avaient eu le loisir de préparer pendant le mois de recherches dont le principe avait été décidé l'an dernier. A l'Exposition nationale, le *Glossaire des patois romands* a participé, avec les autres glossaires de Suisse, au pavillon de la recherche, en exposant les résultats d'une recherche sur « la hotte »; au pavillon des documents et traditions il a contribué à montrer que la langue, parmi les traditions, est de celles qui méritent d'être conservées. Pour les Glossaires comme pour les *Etudes pédagogiques* l'augmentation de la subvention fédérale est une nécessité, car le déclin des vieux parlers les oblige à hâter leurs travaux: le Glossaire romand, en particulier, a besoin d'un sixième rédacteur; aussi, la contribution des cantons ayant passé de 38 000 fr. en 1963 à 70 000 fr. en 1964, l'on doit espérer que les Chambres montreront plus de compréhension que le message du Conseil fédéral lequel, s'il était adopté tel quel, entraînerait, dès 1966, des comptes de nouveau déficitaires.

A l'étroit dans les locaux mis à sa disposition par les Archives du canton de Vaud, le Glossaire a déménagé au début de novembre vers des locaux plus grands; le canton de Vaud a accepté de transformer en subside l'hospitalité qu'il accordait à l'institution.

Des remerciements sont adressés par le rédacteur au président de la commission philologique et à l'administrateur, M. Hugli, chef de service, au Département neuchâtelois de l'instruction publique; M. Rychner, président de la commission philologique, adresse à son tour ses remerciements au rédacteur et à l'administrateur; la reconnaissance du Glossaire et de sa commission administrative va aux autorités cantonales et fédérales.

En présentant les comptes, M. Hugli montre qu'ils n'ont pu être équilibrés que par des artifices comptables et un appel de près de vingt-cinq mille francs au fonds de réserve, lequel serait absorbé en moins de trois ans si les subventions n'étaient revues: en effet, le déficit était de 31 250 fr. Le budget pour 1965 ne peut être établi avant que l'on connaisse la décision des Chambres fédérales; aussi la Conférence accorde-t-elle au président de la commission administrative les pouvoirs d'engager un sixième rédacteur dès que, cette décision étant connue, un budget lui aura montré que cet engagement est possible. M. P. Knecht, nommé à titre provisoire en 1963, est confirmé dans ses fonctions: de même le secrétaire-caissier, M. Roger Hugli, qui remplaçait provisoirement M. Bille; ce dernier, devenu entre-temps expert permanent à l'Unesco, a quitté ses fonctions au Département neuchâtelois de l'instruction publique.

### **Autres objets**

Sous la présidence de M. Pierre Oguey, de nouveau, la Conférence a débattu d'un certain nombre de demandes de subsides présentées par des institutions éminemment respectables, telles que les Rencontres suisses; à son avis, elles doivent relever de la Confédération plutôt que des Etats confédérés; quant à la Société suisse de traditions populaires, les cantons sont d'accord de l'aider dans la mesure où des recherches sont faites sur leur propre territoire, et surtout dans la mesure où un appel en forme leur aura été adressé. De même pour l'Institut suisse de préhistoire et d'archéologie et la Station ornithologique de Sempach.

Une discussion sur les examens du diplôme de langue française de l'Alliance française rassure les membres de la Conférence sur les intentions de cette institution et fait apparaître l'opportunité de créer un diplôme suisse, ou romand, répondant aux besoins auxquels répond ce diplôme de l'Alliance française, et permettant en particulier d'apporter une consécration officielle à l'enseignement du français que donnent les meilleures institutions privées de Suisse romande. De toute façon, les examens de l'Alliance française seront réservés aux élèves qui auront participé aux cours qu'elle organise; il ne sera plus fait de réclame en Suisse romande pour ces cours ni pour ces examens.

### **Coordination romande**

Quant à la coordination scolaire entre les cantons romands, elle fait l'objet d'une longue discussion, car les chefs des Départements s'en préoccupent très vivement. Le président de la commission des chefs de services et secrétaires généraux chargée d'étudier les mesures qui peuvent progressivement être prises, rend compte de l'état des travaux; certaines études comparatives des programmes des quatre premières années primaires ont été confiées à la commission instituée par la S.P.R.; mais la décision de fixer en automne le début de l'année scolaire, premier objectif de coordination administrative, s'est heurtée jusqu'à présent à des difficultés qui n'ont pas été surmontées, essentiellement du fait que trois des cantons intéressés sont bilingues et que leur vie économique et scolaire est très étroitement liée à celle des cantons alémaniques où l'année scolaire commence en général en avril, de sorte qu'ils ne sont pas aussi près que les autres de passer au début de l'année scolaire en septembre.

Si l'organe de coordination existe, il est nécessaire d'en prévoir des réunions périodiques, propres à faire avancer les travaux, en dépit de la prudence qu'il y faut pour ne pas heurter des réalités spirituelles ou économiques plus profondes et plus impératives qu'on ne l'imagine dans l'opinion publique. L'essentiel est évidemment l'information réciproque, pour éviter que, dans les mesures de réforme que prennent, ou vont prendre certains cantons, l'on ne s'éloigne de ce qui doit favoriser l'harmonisation sur les points où elle est possible et nécessaire. Il faut remarquer cependant qu'une manifeste évolution dans les esprits s'est produite depuis le moment où, voilà deux ans, les conseillers d'Etat ont accepté pour la première fois d'étudier en commun les modifications de structure scolaire dès leur début; ce travail fait en commun est propre à satisfaire tout le monde, car il s'agit de questions précises et techniques qui ne touchent pas aux autonomies cantonales. On convient que la commission de coordination doit se réunir périodiquement et plus souvent et que ses membres doivent renseigner à chaque fois chacun des chefs de Départements sur l'état de ses travaux et sur ce qu'entreprennent les différents cantons.

### **Diverses questions**

L'initiation au cinéma a été évoquée et l'on a discuté de l'opportunité de créer un office scolaire du cinéma pour la Suisse romande. Les Départements cantonaux seront consultés sur les propositions que peuvent faire ceux dont les initiatives sont les plus avancées.



Quant à l'âge des candidats à la maturité fédérale, la Conférence souhaite unanimement que, si le principe posé par l'article 18 de l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité doit être maintenu, c'est-à-dire que les candidats doivent avoir 18 ans dans l'année où ils passent leur maturité, en revanche, il faut que les cantons aient compétence d'accorder des dérogations motivées, sans être contraints d'en référer à la Commission fédérale de maturité.

Une demande d'enquête de l'Union nationale des étudiants de Suisse sur le problème des bourses permet de constater que le Centre d'information dirigé par M. Egger est à même de fournir ce genre de statistique, dans la mesure d'ailleurs où les questionnaires établis par l'U.N.E.S. tiennent compte de la réalité.

C'est aussi le Centre d'information qui est chargé de réunir la documentation nécessaire à l'étude, considérée comme urgente par la Conférence, des mesures à prendre et des mesures déjà prises d'ailleurs, en faveur des enfants de travailleurs étrangers et de langue étrangère que les nouvelles dispositions fédérales feront affluer plus nombreux dans nos écoles publiques.

Cet important ordre du jour ayant été épuisé au cours d'une séance longue, intéressante et animée par une discussion fort dense, le président peut lever la séance et les membres de la Conférence se rendre, en admirant au passage le nouveau barrage de Schiffenen, à Montilier, où les attendent les plaisirs d'une chère délicate, mais d'abord une fort intéressante communication de M<sup>lle</sup> Hanni Schwab, archéologue du canton de Fribourg, et surtout la présentation d'un certain nombre d'objets, dans un état de conservation remarquable, découverts au cours des fouilles que les travaux de correction des eaux ont permis d'entreprendre. Après le repas, dans la morne plaine de Witzwil, les participants eurent l'occasion de visiter les fouilles du Rondet, en aval de La Sauge, d'où provenaient les objets qu'ils avaient admirés à Montilier, et d'examiner les vestiges d'un pont romain, dont les pilotis en rangées serrées montraient qu'il devait s'agir d'un ouvrage pouvant supporter de lourds convois; puis, conduits au sommet du Vully, ils se firent montrer les vestiges d'un oppidum celtique, en ceci remarquable qu'il est situé sur un terrain où l'on n'a pas construit depuis lors, de sorte que ces vestiges sont dans un état qui en facilite l'étude.

Comme chaque année, ou presque, la journée s'est révélée trop courte, de sorte que c'est à grande vitesse que l'autobus rejoignit Fribourg et de justesse que les conseillers d'Etat et leurs collaborateurs purent, écourtant l'expression de leur vive reconnaissance à leur hôte, M. Python, monter dans le train qui n'attendait qu'eux pour s'ébranler.

J. Mz